

Image not found or type unknown



Succession : forfait mobilier de 5%

Par **jeanmarieb**, le **06/03/2014** à **19:33**

suite à une succession dont j'ai signé la semaine dernière le compte rendu envoyé par le notaire, je m'aperçois qu'une erreur a été commise concernant l'actif mobilier : en effet lors du décès de la défunte il n'y avait plus aucun mobilier car il avait été vendu auparavant. Nous en avons fourni la preuve au notaire or celui ci a compté dans l'actif 5% de forfait mobilier. Est il possible d'en demander la rectification ?
MERCI